Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

AVIS EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier **de la susdite Municipalité,** qu'il y aura une séance ordinaire du conseil, soit le lundi 8 avril à 19h30 au 1070, route du Président-Kennedy à Scott.

Résumé :

Demande de dérogation mineure, 18, rue du Lac (5 704 008)

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un abri d'auto détaché et d'un bâtiment secondaire en cour avant de la propriété.

Selon l'article 9.2 a), Lot intérieur, « Les bâtiments secondaires ne peuvent être implantés que dans les cours arrière et latérales à une distance de 60 cm des limites de propriété ».

Selon l'article 9.3.2, Dispositions spécifiques aux résidences unifamiliales, « La superficie cumulée des deux bâtiments ne doit pas excéder 85 mètres carrés sauf dans la zone RA-1 où elle ne devra pas excéder 80 mètres carrés ».

Donné à Scott, ce 11 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 mars 2024

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier